

centre
national
de la musique

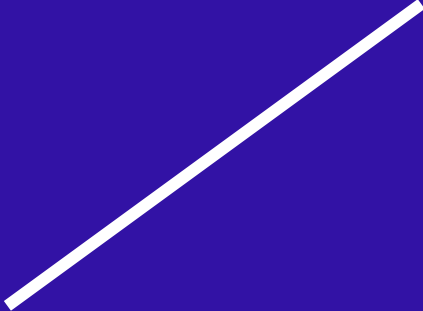


PÔLE PHONOGRAPHIQUES,

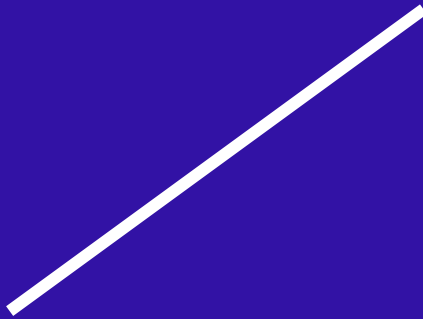
IMAGES & EDITIONS



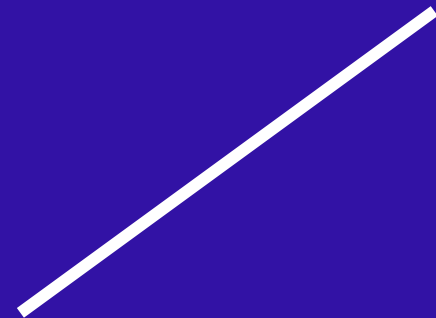
- 
- **LES PROGRAMMES**
 - **CALENDRIER DES COMMISSIONS**

- **PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE MUSIQUES ACTUELLES**
 - **PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE CLASSIQUE / CONT.**
 - **MUSIQUE EN IMAGES**
 - **DEVELOPPEMENT EDITORIAL**
- 

centre
national
de la musique



LES PROGRAMMES



LES PROGRAMMES

**PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE
MUSIQUES ACTUELLES**

**PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE
CLASSIQUE - CONTEMPORAIN**

MUSIQUE EN IMAGES



DEVELOPPEMENT EDITORIAL

EDITION CONTEMPORAINE

LES PROGRAMMES

PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE
MUSIQUES ACTUELLES



PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE
CLASSIQUE - CONTEMPORAIN



MUSIQUE EN IMAGES



75 000€

D'AIDES PAR AN, PAS DE LIMITE
EN NOMBRE DE PROJETS



60 000€

POSSIBLE SI VOUS ATTEIGNEZ
CE PLAFOND AVEC UN MINIMUM
DE 5 PROJETS AIDÉS

DEVELOPPEMENT EDITORIAL



125 000€

D'AIDES PAR AN, PAS DE LIMITE
EN NOMBRE DE PROJETS

EDITION CONTEMPORAINE



75 000€

D'AIDES PAR AN, PAS DE LIMITE
EN NOMBRE DE PROJETS

centre
national
de la musique



CALENDRIER DES COMMISSIONS



CALENDRIER DES COMMISSIONS

PHONO - MUSIQUES ACTUELLES

DATE LIMITE	DATE COM.
22/09/21	19/10/21
20/10/21	23/11/21
17/11/21	16/12/21

PHONO – CLASSIQUE / CONT.

DATE LIMITE	DATE COM.
29/09/21	26/10/21
29/10/21	26/11/21
17/11/21	17/12/21

MUSIQUE EN IMAGES

DATE LIMITE	DATE COM.
02/11/21	30/11/21

DEV. EDITORIAL

DATE LIMITE	DATE COM.
16/09/21	15/10/21
05/11/21	06/12/21

EDITION CONTEMPORAINE

DATE LIMITE	DATE COM.
08/09/21	06/10/21
11/11/21	09/12/21

centre
national
de la musique



**PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE
MUSIQUES ACTUELLES**



PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE – MUSIQUES ACTUELLES

STRUCTURE

- Structure commerciale ou associative
- Détenteur du master
- L'employeur direct du plateau artistique
- Respecter la législation du code du travail et du code de la propriété intellectuelle
- Respecter le protocole de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles

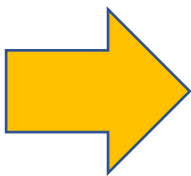


PROJET

- Musiques actuelles dites de "variétés"
- Jazz
- World / traditionnel
- Jeune public

- 50 % d'œuvres originales inédites, en titres et en temps (à l'exception des albums enregistrés en public)
- Un minimum de 5 titres et/ou 20 minutes enregistrées

- Bénéficiaire d'un contrat de distribution physique et ou numérique (les prestations de services ne sont pas éligibles)
- Majorité des dépenses effectuée dans un pays signataire de la convention de Rome



- Compilations
- Enregistrements à but caritatif
- Projet commercialisé avant le passage en commission
- Précédent album vente > 100 000 exemplaires

- Portage salarial
- Artistes rémunérés sur facture
- Rémunération via le GUSO

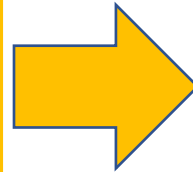
METHODE DE CALCUL

PROEJT

40% du cadre subventionnable



Apport en fonds propre > 50%



CADRE SUBVENTIONNABLE

- Masse salariale artistique et technique
- Enregistrement/post production
- Contenus audiovisuels standard
- 30% du budget promotion intégré automatiquement

centre
national
de la musique



**PRODUCTION PHONOGRAPHIQUE
MUSIQUE CLASSIQUE
ET CONTEMPORAINE**



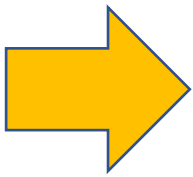
- STRUCTURE
- Structure commerciale ou associative
 - Détenteur du master
 - L'employeur direct du plateau artistique

- Respecter la législation du code du travail et du code de la propriété intellectuelle
- Respecter le protocole de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences sexuelles



- PROJET
- Répertoire : « Musique classique » et « Musique Contemporaine » (après 1945)
 - 50 % d'œuvres originales, inédites ou rarement fixées ou faisant l'objet d'un réel travail de réinterprétation et d'arrangements
 - Un minimum de 5 titres et/ou 20 minutes enregistrées

- Bénéficiaire d'un contrat de distribution physique et ou numérique (les prestations de services ne sont pas éligibles)
- Majorité des dépenses effectuée dans un pays signataire de la convention de Rome



- Compilations
- Enregistrements à but caritatif
- Projet commercialisé avant le passage en commission

- Portage salarial
- Artistes rémunérés sur facture
- Rémunération via le GUSO

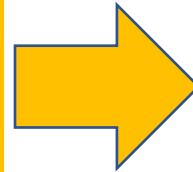
METHODE DE CALCUL

PROEJT

40% du cadre subventionnable



Apport en fonds propre > 50%



CADRE SUBVENTIONNABLE

- Masse salariale artistique et technique
- Enregistrement/post production
- Contenus audiovisuels standard
- 30% du budget promotion intégré automatiquement

centre
national
de la musique



MUSIQUES EN IMAGES



**PROJETS DE PRODUCTION D'UNE
VIDÉOMUSIQUE**



**PROJETS AUDIOVISUELS
ANNEXES**



EN LIEN AVEC UNE ACTUALITE DISCOGRAPHIQUE



TOUS LES RÉPERTOIRES SONT ÉLIGIBLES

METHODE DE CALCUL

PROEJT

30% du budget



Apport en fonds propre > 50%

STRUCTURE



PRODUCTEUR PHONOGRAPHIQUE OU EDITEUR

PROJET



**PRODUCTION D'UNE
VIDÉOMUSIQUE
EN LIEN AVEC UNE ACTUALITE
DISCOGRAPHIQUE**



**UN ENSEMBLE DE PROJETS
AUDIOVISUELS INNOVANTS ET
SCENARISES**



PROJETS DIFFUSES AVANT LA DATE DE COMMISSION



VIDÉOMUSIQUE D'UN TITRE PROVENANT D'UN ENREGISTREMENT À BUT CARITATIF



VIDÉOMUSIQUE D'UN TITRE PROVENANT D'UNE COMPILATION



INTÉGRALITÉ D'UNE CAPTATION DE CONCERT

centre
national
de la musique



DEVELOPPEMENT EDITORIAL



STRUCTURE

- Percevoir au moins 4000 € de droits d'auteurs sur les 12 derniers mois précédents la date de commission

OU

- 10 000 € sur les trois derniers exercices



- Droits SACEM et SEAM, droits directs en provenance de l'étranger, synchronisations, droits graphique...)
- Oeuvres dont il est l'éditeur original



- Les montants de l'activité éditoriale totale y compris les commissions de gestion devront être supérieurs à 50 % du chiffre d'affaires de la société.

PROJET



- Projet dans le cadre d'un pacte de préférence en cours de validité au moment du passage en commission

PROEJT

DEPENSES ELIGIBLES

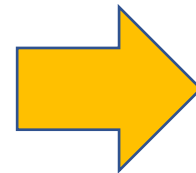
INVESTISSEMENTS REALISES
(sur les 24 derniers mois à compter de la date commission)



INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS

METHODE DE CALCUL

30% DU CADRE SUBVENTIONNABLE
25 000 € PAR PROJET



CADRE SUBVENTIONNABLE

INVESTISSEMENTS
REALISES



INVESTISSEMENTS
PREVISIONNELS

) $\times 2,5$

DEPENSES ELIGIBLES



Dépenses liées à l'activité d'éditeur



Dépenses communes à d'autres programmes CNM



Dépenses communes à d'autres organismes (ex SACEM)



Budget portant intégralement sur des projets couverts par d'autres programmes existants au CNM